

Le 16 juin 2016

Bonjour

Vous trouverez plus bas quelques-unes des nouvelles publiées récemment à <http://www.cqlpe.ca/#DR>. Pensez à mettre un signet sur ce lien et prenez l'habitude de visiter au moins une fois par semaine pour suivre ce fil d'actualité.

Ne manquez pas d'y lire mon commentaire sur la **décision désastreuse aujourd'hui de la Cour suprême du Canada concernant le contentieux entre la ville de Châteauguay et Rogers Communications**. Cela ne fera rien pour aider les résidents de St-Béatrix qui luttent contre une tour que Vidéotron veut leur imposer- <http://www.laction.com/section/2016-05-25/article-4539322/Les-residents-de-Sainte-Beatrix-font-front-commun/1>.

Toutes les personnes électrosensibles et celles qui veulent les soutenir sont invitées à l'**Assemblée générale de fondation du Rassemblement ElectroSensibilité Québec (RESQ)** qui aura lieu ce samedi 18 juin près de Ste-Adèle, dans la chapelle du Centre Mère Meera. Tous les détails à ce sujet à <http://www.cqlpe.ca/doc/ConvocationAG2016-RESQ.docx>

**Concernant la Régie de l'énergie**, les audiences publiques auront lieu en octobre au sujet de la demande d'Hydro-Québec qui veut hausser de 5\$ à 7\$ les frais de relève mensuel pour le droit de retrait, de 85\$ à 140\$ le frais d'installation d'un compteur non communicant et imposer un frais de 170\$, selon ce qui est indiqué à [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-B-0012-Demande-Piece-2016\\_03\\_02.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-B-0012-Demande-Piece-2016_03_02.pdf) en page 3 (Frais de déplacement sans intervention), pour le déplacement totalement inutile et arbitraire chez un client récalcitrant d'un préposé dans le seul but de tenter de le convaincre de cesser de refuser le compteur 'intelligent' et le compteur non communicant (tous les détails là-dessus à [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-B-0004-Demande-Piece-2016\\_03\\_02.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-B-0004-Demande-Piece-2016_03_02.pdf) et davantage de commentaires à ce sujet dans <http://www.cqlpe.ca/#LUTTE>), tout en acceptant le fait accompli de la résistance massive rencontrée en demandant à la Régie de pouvoir charger un frais de relève pour les compteurs électromécaniques (au moins 100,000) qu'elle n'a pu remplacer. De plus, vous serez sans doute intéressé-e-s à jeter un oeil à tous les

documents en ligne à [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/\\_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=366&hase=1&Provenance=A](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/_layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=366&hase=1&Provenance=A) sur le site de la Régie de l'énergie en lien avec ce dossier. Vous y noterez qu'aucune lettre d'observations (sous l'onglet Observations) n'a encore été soumise à la Régie. *Sommes-nous tous et toutes d'accord avec ce qu'Hydro demande à la Régie d'approuver ?...* En 2012, plus de 400 clients avaient envoyé une lettre d'observation. Si vous désirez faire connaître votre point de vue, envoyez-en une à Mme Véronique Dubois <[veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)> avec copie à [info@cqlpe.ca](mailto:info@cqlpe.ca), au député de votre circonscription (<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/> pour le trouver par votre code postal - <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/trouvez-votre-circonscription-2011.php>) et à "Pierre Arcand/Min. de l'Énergie et des Ressources naturelles" <[ministre@mern.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mern.gouv.qc.ca)>.

Je vous recommande aussi d'y lire la demande du RAPLIQ [[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-RAPLIQ-0001-DemInterv-Dem-2016\\_03\\_24.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-RAPLIQ-0001-DemInterv-Dem-2016_03_24.pdf)] pour intervenir à la Régie et la lettre subséquente signée par leur avocat [[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-RAPLIQ-0002-DemInterv-RepComm-2016\\_04\\_11.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-RAPLIQ-0002-DemInterv-RepComm-2016_04_11.pdf)]. Hydro avait demandé à la Régie de rejeter cette demande - dans les termes suivants...

« En ce qui concerne la demande d'intervention du RAPLIQ, organisme qui souhaite faire des représentations afin que les personnes qui auraient, selon eux, une condition d'hypersensibilité électromagnétique puissent conserver un compteur électromécanique, le Distributeur en demande le rejet pour les motifs suivants.

D'une part, ce sujet déborde du cadre du présent dossier. D'autre part, le sujet des compteurs communicants et non communicants ainsi que celui de l'option de retrait ont déjà été amplement analysés et débattus devant la Régie avec de nombreux intervenants. Ces analyses et débats, sur lesquels la Régie s'est déjà prononcée, ont notamment porté sur la solution technologique retenue pour les compteurs sans émission de radiofréquences, sur l'offre de référence du Distributeur en matière de mesurage, sur le principe du demandeur-payeur, sur la méthode du coût complet, sur la notion de client et la présence de compteurs multiples dans un logement, sur les effets des radiofréquences sur la santé ainsi que sur les conditions préalables et les conditions de résiliation<sup>1</sup>. L'option de retrait, dont les

conditions ont été fixées par la Régie à l'issue de ces débats publics, répond aux préoccupations exprimées et permet déjà à un client, quels que soient ses motivations, de choisir un compteur qui n'émet pas de radiofréquences. »

... mais finalement la Régie a accepté la demande du RAPLIQ comme on peut le lire à [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-A-0005-Dec-Dec-2016\\_04\\_13.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-A-0005-Dec-Dec-2016_04_13.pdf) :

« En ce qui a trait à la demande d'intervention du RAPLIQ, organisme qui souhaite faire des représentations afin que les personnes qui auraient une condition d'hypersensibilité électromagnétique puissent conserver un compteur électromécanique, la Régie ne retient pas les motifs invoqués par le Distributeur.

Dans le cadre du dossier R-3788-20127, le Distributeur indiquait qu'il n'avait pas retenu l'option de conserver des compteurs électromécaniques puisqu'ils ont, pour la plupart, dépassé leur durée de vie comptable et qu'ils ne sont plus fabriqués. Il affirmait alors que l'approvisionnement de ces compteurs et des pièces nécessaires à leur réparation n'était pas assuré. C'est pour ces motifs évoqués par le Distributeur que la Régie a alors jugé que le maintien des compteurs électromécaniques pour les clients demandant l'option de retrait n'était pas viable.

Dans sa réplique, le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. Selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Pour ce motif, la Régie accorde le statut d'intervenant au RAPLIQ mais limite son intervention aux seuls éléments nouveaux qui pourraient permettre d'offrir, dans le cadre de l'option de retrait, un deuxième appareil, soit le compteur électromécanique.

La Régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants : être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement.

Finalement, la Régie précise que le sujet des dangers potentiels des compteurs non communicants sur la santé est exclu du présent dossier. »

Le RAPLIQ va donc jouer un rôle crucial devant la Régie et sera à ma connaissance le seul intervenant (parmi 17!) à réclamer que le compteur électromécanique soit une 2e option de retrait officielle qui, comme on peut le présumer, serait accessible à tous les clients sur simple demande, sans qu'il soit nécessaire de fournir le moindre motif, comme pour le compteur électronique non communicant offert présentement.

L'AQLPA sera aussi un intervenant dans ce dossier. Leur avocat s'intéresse surtout à la hausse demandée des frais d'installation et de relève comme on peut le lire à [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-SÉ-AQLPA-0002-DemInterv-Dem-2016\\_03\\_24.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/366/DocPrj/R-3964-2016-C-SÉ-AQLPA-0002-DemInterv-Dem-2016_03_24.pdf).

Étrangement, comme on peut aussi le constater, leur avocat demande à Hydro de se dépêcher à activer les autres fonctionnalités des compteurs intelligents - ce qui pourrait amener l'activation de la puce ZigBee ou la tarification différenciée dans le temps. Il ne semble pas comprendre que l'activation de ces nouvelles fonctionnalités ne ferait qu'augmenter la dose d'électropollution subie par tout le monde. Heureusement, pour le moment, Hydro ne semble pas intéressée à activer ces autres fonctionnalités.

Enfin, à noter ce **Rappel** :

Conférences médicales gratuites sur l'électrosmog le 13 août à Montréal.  
<https://maisonsaine.ca/formations/conferences-medicales-gratuites-l-electrosmog-13-aout-a-montreal.html>

*Bon été à tous et à toutes !*

Jean Hudon  
Webmestre CQLPE

Ce Bulletin Express #6 est archivé à  
<http://www.cqlpe.ca/pdf/BulletinExpress6.pdf>

ABONNEMENT GRATUIT À CE BULLETIN : Si vous recevez une copie de ce bulletin, et aimeriez vous y abonner, il suffit d'envoyer un courriel à [info@cqlpe.ca](mailto:info@cqlpe.ca) en inscrivant 'Abonnez-moi au bulletin' comme sujet de votre courriel. Si vous ne désirez plus y être abonné-e, il suffit de le demander à la même adresse de courriel.

Pour accéder aux précédents bulletins, aller à  
<http://www.cqlpe.ca/Bulletin.htm>

Châteauguay perd sa bataille judiciaire contre Rogers mais ne rend pas les armes

<http://www.tvanouvelles.ca/2016/06/16/les-municipalites-nont-aucun-pouvoir-sur-leemplacement-des-tours>

La Ville de Châteauguay a perdu sa cause contre Rogers devant la Cour suprême du Canada, qui a déterminé que la municipalité n'a aucun pouvoir sur l'emplacement des antennes de télécommunications sur son territoire. Dans un jugement unanime rendu jeudi, le plus haut tribunal du pays a établi que le secteur de la radiocommunication est un champ de compétence exclusif du gouvernement fédéral. ... Malgré cet ultime revers juridique, la mairesse de Châteauguay n'a pas l'intention de rendre les armes. Avec l'appui de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Nathalie Simon compte faire pression sur le gouvernement fédéral afin de faire changer la Loi sur la radiocommunication. Selon la mairesse, ce jugement est un sérieux accroc au pouvoir des villes en matière d'aménagement du territoire. Mme Simon ne peut accepter que des antennes de télécommunications soient érigées «en dépit de nos plans d'urbanisme, de nos schémas d'aménagement et de nos consultations publiques», a-t-elle énuméré.

**NOTE :** Même si la Cour suprême s'appuie sur une technicalité pour rejeter la requête de Châteauguay (voir dans cet autre article [<http://www.journaldemontreal.com/2016/06/16/une-ville-ne-peut-imposer-leemplacement-dantennes-de-communication>] les explications plus détaillées des motifs de la décision du tribunal), il n'en reste pas moins qu'elle approuve ainsi indirectement le terrorisme électromagnétique que les compagnies de télécommunication commettent en toute impunité avec la bénédiction d'Industrie Canada et de la mortellement corrompue Santé Canada. C'est un jour sombre pour tous les Canadiens car avec un tel précédent d'établi, la Cour suprême risque d'être dorénavant totalement fermée à toute idée d'entendre d'autres causes, y compris des recours collectifs, visant à utiliser la voie des tribunaux pour chercher à obtenir que soient protégés tous les Canadiens de cette intolérable atteinte aux droits humains les plus fondamentaux - ce qui concerne plus particulièrement le million d'entre eux devenus électrosensibles à divers degrés à cause de la multiplication exponentielle du nombre de sources d'électropollution, de l'augmentation

constante de leur puissance et de la torture sans pitié qu'ils subissent aux mains des cartels du sans fil qui ont une influence démesurée sur la plupart des politiciens, des agences de réglementation et d'un certain nombre de scientifiques véreux, qui tous sont complices de ce crime inlassablement répété contre l'humanité et la nature, perpétré tant au Canada qu'aux États-Unis qui, avec le Japon, ont les normes d'exposition les plus criminellement laxistes au monde. - Complément de nouvelles dans Rogers l'emporte sur Châteauguay en Cour suprême [http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/medias-et-telecommunications/rogers-l-emporte-sur-chateauguay-en-cour-supreme/588294] et dans Une ville ne peut imposer l'emplacement d'antennes de communication [http://www.journaldemontreal.com/2016/06/16/une-ville-ne-peut-imposer-lemplacement-dantennes-de-communication] - La Cour a estimé que le caractère véritable de l'avis de réserve émis par la municipalité n'est pas lié à la protection de la santé et du bien-être des résidents, ou à l'aménagement du territoire. Ce n'est donc pas une mesure qui entre dans le champ de compétence constitutionnelle des provinces et partant des municipalités.

Voici le niveau de radiation par modèle de téléphone cellulaire - Données de 2011

<http://www.geekbecois.com/voici-le-niveau-de-radiation-par-modele-de-telephone-cellulaire/>

(Voir aussi EWG'S GUIDE TO SAFER CELL PHONE USE

[<http://www.ewg.org/research/cellphone-radiation?allavailable=1>] daté du 27 août 2013 où il est écrit qu'ils cessent de publier leur guide parce que l'industrie cache les données sur la puissance réelle des téléphones cellulaires : "Given this appalling lack of information in the face of a cell phone market where just about anything goes, the Environmental Working Group is suspending publication of the EWG guide to cell phones until the FCC makes the responsible decision to require cell phone makers to generate and disclose data about device and network emissions under real-world conditions. We strongly believe that as cell phones become more powerful and ubiquitous, it is critical that people have a right to know how much radiation they can expect their cell phones to generate. As things now stand, the FCC's cell phone safety rules are as obsolete as the StarTac." Ils ont aussi une campagne de lettre pour dénoncer l'inaction de la FCC américaine à ce sujet. On peut aussi lire ceci : "Studies conducted by numerous scientific teams in several nations have raised troubling questions about possible

associations between heavy cell phone use and serious health dangers. The World Health Organization has declared that cell phone radiation may be linked to brain cancer. Ten studies connect cell phone radiation to diminished sperm count and sperm damage [<http://www.ewg.org/cell-phone-radiation-damages-sperm-studies-find>]. Others raise health concerns such as altered brain metabolism, sleep disturbance and behavioral changes in children.")

Les griffes de l'invisible - Roman mettant en lumière les conséquences dramatiques des ondes électromagnétiques

<http://www.triptyque.qc.ca/argu/arguGriffes.html>

Ces ondes qui nous entourent - Ce que la science dit sur les dangers des rayonnements électromagnétiques -- Livre de Martin Blank avec préface de Paul Héroux

<http://www.cqlpe.ca/pdf/CesOndesQuiNousEntourent.pdf>

Enquête : Ondes, un danger invisible ?

<https://youtu.be/zLXgDASAbW8>

(9 minutes Émission France 2 - Pourtant invisibles à l'oeil nu, les ondes électromagnétiques sont omniprésentes autour de nous : téléphones mobiles, wifi, micro-ondes... La prolifération de ces ondes ne seraient pas sans conséquence pour notre santé. Erwann est parti enquêter pour nous !)

Setting the Record Straight on NTP Cell Phone Cancer Study - Ron Melnick Corrects 'Misinformation' - Rebuffed by the New York Times

<http://microwavenews.com/news-center/ntp-nyt>

Le droit face aux ondes électromagnétiques - Un livre d'Olivier Cachard avec préface de Dominique Belpomme

<http://amzn.to/1U5v6FI>

Human Exposure to RF, Microwave, and Millimeter-Wave Electromagnetic Radiation [Health Effects]

[https://www.researchgate.net/publication/301916304\\_Human\\_Exposure\\_to\\_RF\\_Microwave\\_and\\_Millimeter-Wave\\_Electromagnetic\\_Radiation\\_Health\\_Effects](https://www.researchgate.net/publication/301916304_Human_Exposure_to_RF_Microwave_and_Millimeter-Wave_Electromagnetic_Radiation_Health_Effects)

(For the first time in its history, a ubiquitous source of RF radiation is being placed directly next to the heads (and bodies) of a large portion of the

human race; in fact, the percentage of all people being exposed to RF electromagnetic radiation is rapidly approaching the percentage exposed to polluted air. The author discusses research and warnings about the health risks of human exposure to RF, microwave, and millimeter-wave electromagnetic radiation. ... Current world population (the total number of human beings living on Earth) is about 7.4 billion, according to estimates by the United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division [1]. Statistics and forecasts suggest the total number of mobile phone users worldwide will reach 4.8 billion by 2017 and is expected to pass the 5 billion mark by 2019 [2]. In 2014, ownership of mobile phones reached 60% of Earth's population. Mobile phone penetration is likely to continue to grow to 67% by 2019.)

Pro-cellphone-safety neuroscientist forced to retire amid NTP divisions  
<http://www.kayafm.co.za/pro-cellphone-safety-neuroscientist-forced-to-retire-amid-ntp-divisions/>

(Just as divisions deepen within the scientific and health community on the National Toxicology Program study, one of the most prominent Professor's on cellphone and wireless safety has been put on early leave. Professor Olle Johansson at the Swedish based Karolinksa Institute says the National Toxicology Program's preliminary report coincides with a request for him to retire from his role in research concerning health effects of electromagnetic fields and the functional impairment of electro-hypersensitivity.)

Les résidents de Sainte-Béatrix font front commun contre une tour que Vidéotron veut leur imposer  
<http://www.laction.com/section/2016-05-25/article-4539322/Les-residents-de-Sainte-Beatrix-font-front-commun/1>

Major U.S. Gov. study finds cell phone radiation causes cancer  
<http://www.cqlpe.ca/pdf/WarrenWoodwardInfo.pdf>